



FERMETURE des CEF

La PJJ va connaître un tournant majeur suite aux annonces dans les médias. En effet, le ministre à énoncé des mesures fortes qui vont avoir un impact considérable sur les dispositifs de la PJJ, les conditions de travail et les affectations des agents.

La fermeture des CEF va conduire de facto de nombreux mineurs en prison. Faute d'alternatives, les contrôles judiciaires seront renforcés, la pression sur les services de la PJJ et les professionnels sera plus accrue, les UEHC risquent de devenir des fourre-tout sans projets éducatifs.

Pour rappel, voici quelques mesures à court terme :

► DISPOSITIF DE PLACEMENT

- Fermeture des CEF (été 2026)
- Transformation juridique des CEF publics en UJPE (unité judiciaire à priorité éducative)
- Renforts UEHC de 1.5 ETP (infirmière et professeur technique)
- Interdiction des téléphones portables (jeunes et professionnels)
- Accueil de tous profils de jeunes assortis de Contrôles Judiciaires dits « plus forts »
- Augmentation de la pression sur les UEHC.

► DISPOSITIF DE MILIEU OUVERT

- 70 postes supplémentaires
- 80 Redéploiements de certains postes (fonction supports et agents CEF)
- Suppression d'une partie des postes conseillers insertion
- Multiplication des contrôles judiciaires
- Baisse des normes (sans certitudes)
- Déploiement des lois ATTAL (ARSE, Responsabilités parentales)
- Augmentation des contrôles judiciaires (circulaire en cours)
- Augmentation de l'incarcération du fait de la fermeture des CEF (à craindre)

Ces annonces bien que non exhaustives vont générer beaucoup de bouleversements.

FO Justice-PJJ se déplacera sur l'ensemble des services afin de vous expliquer les enjeux et de vous accompagner le cas échéants.

Dans l'attente, nos sections régionales sont à votre disposition pour répondre à vos préoccupations.

